

## Le 19 NOVEMBRE. FAISONS ENTENDRE NOTRE VOIX !

L'USPAOC CGT, a décidé de se saisir du 20 novembre 2021, Journée Internationale des droits de l'ENFANT, pour mobiliser la veille partout en France afin de défendre les métiers de l'ANIMATION.

Ces formidables métiers du lien social au service de tous souffrent depuis des années d'un manque de reconnaissance. Souvent les grands oubliés, malgré leur rôle essentiel de cohésion sociale et de transmission de valeurs éducatives, culturelles, citoyennes, ils participent à la construction, l'épanouissement et l'émancipation individuelles et collectives des publics accueillis.

Bien que les collectivités locales, l'Etat, les services de l'Education et de la Culture les considèrent comme des métiers d'avenir, générateurs d'emplois notamment pour une jeunesse qui peine à trouver un 1er emploi, rien est fait pour les rendre attractifs. Bas salaires, précarité et mauvaises conditions de travail, L'USPAOC CGT alerte depuis des années sur cette situation qui est devenue insoutenable pour les salarié-e-s de l'ANIMATION.

Aujourd'hui ce secteur souffre de sous effectifs et d'un turn-over particulièrement anormal, dû à l'inaction de la puissance publique et des employeurs de l'économie sociale et solidaire à répondre aux demandes des salarié-e-s sur le terrain.

Les conséquences sont désastreuses sur la qualité d'accueil, sur les contenus pédagogiques ou sur la sécurité notamment des enfants. Cette logique génère des modes d'organisation dysfonctionnant et déshumanisé, où l'enfant est parqué, au détriment d'une relation de confiance et d'écoute tellement importante pour sa construction. Au lieu d'émanciper les consciences, nous construisons une forme d'aliénation collective répondant à une logique libérale de gestion et financière.

**Conséquence, ces métiers ne sont plus attractifs et les salariés ne s'y intéressent plus. Alors quelles solutions ont été trouvées par les employeurs et les dirigeants politiques et institutionnels ?**

- ✚ Mieux parquer les enfants en rétablissant des systèmes de garderie,
- ✚ Réduire le nombre d'animateurs,
- ✚ Accompagner le turn-over par des salariés non professionnels de l'animation et favoriser des formations non professionnelles tels que les BAFAS et BAFD et par le recours à des animateurs volontaires non professionnels (ex contrat d'engagement éducatif, service civique...),
- ✚ Polyvalence à outrance et augmentation des rythmes de travail,
- ✚ Non application du droit du travail,
- ✚ Horaires entrecoupés,
- ✚ Mise en place d'un nouveau système de calcul de rémunération revu à la baisse,
- ✚ Dérogation au 24h obligatoire pour le temps partiel.



**STOP ça suffit !**

## L'USPAOC CGT revendique :

- ✚ Un salaire minimum à 1800 euros brut à temps plein,
- ✚ La fin des temps partiel subi,
- ✚ La reconnaissance des métiers,
- ✚ Mise en place d'un système limitant les coupures (Journée entière),
- ✚ Des formations diplômantes,
- ✚ Des moyens pédagogiques supplémentaires,
- ✚ La mise en place d'un service public de l'enfance,
- ✚ Le retour à un système de rémunération plus égalitaires pour un même emploi,
- ✚ L'amélioration des conditions de travail,
- ✚ Un taux d'encadrement permettant de travailler dans de bonnes conditions,
- ✚ Une pénalité sous forme de sur-cotisation pour les employeurs utilisant des contrats courts, CDD et intérim,
- ✚ La Sécurité Sociale Professionnelle qui garantisse un revenu de remplacement pour toutes celles et ceux qui sont privés d'emploi à un moment ou à un autre de leur vie professionnelle,
- ✚ Un droit syndical adapté aux métiers de l'ANIMATION.



**Le 19 novembre 2021,  
Salarié-e-s de l'ANIMATION,  
Partout en France, GREVE et DEBRAYAGE,  
Mobilisons-nous et participons  
Aux rassemblements devant les préfetures,  
Faisons entendre notre voix !**